Championnats jeunes du Val d'Oise
REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le **CVOE** organise les **Championnats jeunes du Val d'Oise** qualificatifs pour les championnats de Ligue.

Le tournoi est réservé aux joueurs des catégories jeunes ayant contracté une licence pour la saison en cours.

Celui-ci se déroulera en 7 rondes à la cadence 20 min KO
11 tournois par catégorie d'âge/sexe sont prévus. (Les cadets/juniors sont regroupés en un seul tournoi).
Si une catégorie ne contient pas suffisamment de joueurs, des regroupements pourront être effectués afin d'atteindre un nombre de joueurs suffisant.

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs(FIDE) à l'exception de l'article suivant en accord avec le règlement des compétitions homologuées par la FFE.

Pour toutes les catégories :

- Les deux premiers coups illégaux achevés constatés par un arbitre amènent une bonification de deux minutes à l'adversaire.
- Le 3ème coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Hormis cette exception, les autres règles de l'article A4 des règles du jeu s'appliqueront.

L'annexe G4 sera appliquée :
« Si le joueur au trait a moins de 2 minutes restantes a sa pendule, il peut demander qu'un temps différé ou un incrément de 5 secondes par coup soit introduit pour les deux joueurs, si possible. Ceci représente une proposition de nulle. Si elle est refusée et que l'arbitre accepte la requête, les pendules seront ensuite programmées avec l'ajout de temps ; l'adversaire recevra deux minutes de temps additionnel et la partie continuera. »

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Système d'appariement

Pour chaque catégorie :

- Pour plus de 8 joueurs inscrits : Système suisse.
- Pour 7 ou 8 joueurs inscrits : Toutes-rondes
- Pour 4 joueurs inscrits : Toutes-rondes aller-retour.
- Pour les autres cas (5-6 joueurs ou moins de 4 joueurs) : Regroupement avec une autre catégorie.

Les regroupements se font jusqu'à obtenir un nombre de joueurs suffisant dans l'ordre de priorité suivant :

  - Regroupement des garçons et filles de même catégorie d'âge.
  - Regroupement avec une autre catégorie d'âge proche qui sera décidé par l'arbitre.

Article 4 : Prix et inscriptions

Droits d'inscriptions :

Les droits d'inscription sont définis par le comité départemental du Val d'Oise sur le bulletin d'inscription.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Prix : COUPE ou MEDAILLE pour tous qui seront attribués à la place

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :
Pour les tournois au système suisse : Buccholz suivi de nombre de victoires et enfin la performance.
Pour les tournois en toutes-rondes : Nombre de victoires suivi du Koya

Article 6 : Conduite des joueurs

- Exclusion immédiate du tournoi après un forfait non justifié
- **Présence des parents et accompagnateurs interdite dans la zone de jeu (espace où se jouent les parties)**
- Pour rappel : une sonnerie de téléphone pendant une partie entraîne immédiatement la défaite de son détenteur s'il s'agit d'un joueur, l'exclusion de la salle de jeu s'il s'agit d'un spectateur.
- Interdiction de boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu pendant les parties.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres joueurs.
- Il est strictement interdit de fumer ou d'amener des boissons dans la zone de jeu.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.
  : Pour être qualifié, il faut obligatoirement avoir marqué au minimum 1 point sur l'échiquier.

Article 7 : Participation / Titres / Qualifications IDF

- Champion(ne) du Val d'Oise : Le 1er / la 1ère de chaque catégorie est sacré(e) Champion(ne) du Val d'Oise.

- Qualification pour les catégories Petit-Poussin à Minimes:
  La compétition est qualificative pour le Championnat d'IDF (lui-même qualificatif pour le championnat de France jeunes).

  Seront qualifiés : (Selon les règles en vigueur de la Ligue Île-de-France.
  - Les quatre premiers par sexe de chaque catégorie, y compris les ex-aequo.
  - Tous joueurs ayant marqué un score strictement supérieur à la moitié des points. (4 sur 7 ou 3,5 sur 6)

  Attention : Pour être qualifié, il faut en plus obligatoirement avoir marqué **au minimum 1 point sur l'échiquier.**

Article 8 :

Les dispositions supplémentaires : Lieu, horaires, arbitrage,… seront communiqués par le comité départemental et l'arbitre principal du tournoi.